

27 mars 2019

## L'Observatoire national de la politique de la ville publie aujourd'hui son rapport 2018 sur l'emploi et le développement économique

Jean-François Cordet, président de l'ONPV, a présenté à la presse le 27 mars le 4<sup>ème</sup> rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville (2018).

Ce rapport se décline en deux parties : une première consacrée à la situation de **l'emploi et du développement économique** dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ; une seconde rassemblant **48 fiches thématiques** et synthétiques réalisées pour l'Observatoire national de la politique de la ville, avec de nombreux partenariats.

### En résumé

La situation de l'emploi et du développement économique demeure détériorée dans les quartiers prioritaires : les habitants des quartiers prioritaires sont toujours deux fois et demie plus souvent au chômage et les emplois qu'ils occupent sont plus précaires et moins qualifiés.

Cependant, de nombreux signes indiquent une amélioration de la situation, que ce soit dans le temps (diminution du chômage, dynamisme de la création d'emploi) ou entre générations (rattrapage du niveau des diplômes et de l'insertion professionnelle pour les jeunes générations par rapport à leurs aînés).

Les processus de changement prennent donc du temps mais semblent porter leurs fruits en se combinant les uns aux autres, par des politiques initiées nationalement et adaptées localement.

### L'emploi et le développement économique dans les QPV : d'importantes difficultés subsistent, mais un rééquilibrage semble à l'œuvre

Dix études statistiques et 14 fiches thématiques contribuent à nourrir la thématique de l'emploi et du développement économique des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville grâce à des contributions de plusieurs organismes.

Les principaux éclairages sont les suivants :

- **La scolarité des habitants des QPV est moins longue.**
  - Les trois quarts de la population des QPV sont peu ou pas diplômés (sans diplôme ou titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat), contre la moitié dans les unités urbaines englobantes.
  - Toutefois, on observe un rattrapage du niveau de diplôme chez les jeunes générations :

### CONTACT PRESSE

Marie-Pierre Ramos  
Tél. : 01 85 58 60 53 - [secretariat-presse@cget.gouv.fr](mailto:secretariat-presse@cget.gouv.fr)  
[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

**Agence Quatrième Jour – 01 42 23 44 72**  
Antoine Billon : [abillon@quatriemejour.fr](mailto:abillon@quatriemejour.fr)  
Cindy Mouchard : [cmouchard@quatriemejour.fr](mailto:cmouchard@quatriemejour.fr)

- Parmi les jeunes sortants de scolarité, 46 % sont peu ou pas diplômés dans les QPV, contre 23 % dans les autres quartiers.
  - 38 % des diplômés du supérieur résidant en QPV (au moment du Bac) sont diplômés de niveau Bac+5, soit à peine moins que leurs homologues résidant dans les autres quartiers (41 %).
- **Le taux de chômage en QPV est 2 fois et demie supérieur à celui des autres quartiers de l'agglomération.**
    - 24,7 %, contre 9,2 % en 2017.
    - Il diminue toutefois pour la troisième année consécutive : il était de 25,3 % en 2016 et 26,7 % en 2014.
    - Zoom sur le chômage des jeunes – l'écart subsiste mais se resserre :
      - Trois ans après leur sortie de formation initiale, 63 % des jeunes des QPV au moins titulaires du baccalauréat sont en emploi, contre 78 % pour ceux des autres quartiers.
- **Des emplois plus précaires en QPV**
    - 72,7 % des actifs en emploi résidant en QPV sont employés ou ouvriers, contre 42 % dans les autres quartiers urbains.
    - A niveau de formation comparable, les habitants des QPV occupent souvent un emploi moins qualifié que les habitants du reste des agglomérations englobantes.
    - Un rattrapage est cependant en cours, puisque les jeunes des QPV de moins de 30 ans appartiennent plus souvent à la catégorie des professions intermédiaires que leurs aînés :
      - 18,9 % des 15-29 ans, contre 13,3 % des 50-64 ans.
      - Parmi les jeunes au moins bacheliers des QPV, 53 % sont cadres ou professions intermédiaires, trois ans après leur sortie du système scolaire, contre 63 % dans les autres quartiers.
      - Parmi les jeunes en emploi au moins bacheliers, les contrats de travail sont comparables : respectivement 59 % et 60 % sont en CDI ou fonctionnaires.
- **Une création d'entreprises dynamique, notamment dans le secteur du transport de personnes**
    - Entre 2014 et 2016, 126 000 entreprises se sont implantées dans les QPV, amorçant un rattrapage du niveau de création.
    - 42,6 % de ces créations le sont sous le statut de micro-entrepreneur dans les QPV qui profitent d'un environnement dynamique, attestant de la volonté des chômeurs et travailleurs de créer un projet et de créer leur emploi
    - Le transport (notamment transport de voyageurs par taxi/VTC) et l'entreposage sont les secteurs les plus fréquents parmi les créations d'entreprises dans ces QPV avec plus d'une création sur cinq.

## **CONTACT PRESSE**

Marie-Pierre Ramos  
Tél. : 01 85 58 60 53 - [secretariat-presse@cget.gouv.fr](mailto:secretariat-presse@cget.gouv.fr)  
[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

**Agence Quatrième Jour – 01 42 23 44 72**  
Antoine Billon : [abillon@quatriemejour.fr](mailto:abillon@quatriemejour.fr)  
Cindy Mouchard : [cmouchard@quatriemejour.fr](mailto:cmouchard@quatriemejour.fr)

## Le rôle des politiques publiques

- Les actions territorialisées de droit commun permettent de rattraper la situation « normale » (QPV « évincés » des politiques générales): mobilisation plus forte des services de l'emploi (accompagnement par Pôle emploi et les missions locales, accès à la formation...), utilisation plus intensive des dispositifs existants (Garantie jeune, école de la 2<sup>ème</sup> chance), recours plus fréquent aux dispositifs bénéficiant aux entreprises, sauf pour l'alternance.
- Les mesures d'exception territoriale permettent de mettre en œuvre des instruments spécifiques.
  - Cette discrimination positive territoriale est aujourd'hui décliné sous deux formes dans les QPV : les zones franches urbaines territoires entrepreneurs et les emplois francs.
  - Succès mitigé des ZFU qui ont réussi à attirer des entreprises et créer des emplois mais les disparitions d'établissements augmentent progressivement à l'issue des cinq premières années d'exonération à taux plein et les emplois créés n'ont pas nécessairement bénéficié aux résidents..
- Les politiques de développement local adaptent les dispositifs de création d'entreprises aux publics des quartiers prioritaires.
- Les politiques urbaines peuvent permettre, en complément de créer de l'emploi et dynamiser le tissu économique.

La seconde partie du rapport 2018 de l'ONPV est constituée de courtes analyses statistiques sous forme de fiches synthétiques. Certaines constituent une mise à jour des données produites dans le rapport 2017 et d'autres sont innovantes comme sur l'image des quartiers prioritaires. Les contributions complètent la connaissance des atouts et des difficultés rencontrés par les habitants des QPV.

**À savoir :** l'intégralité du rapport 2018 est téléchargeable en ligne, sur le site du [CGET](http://cget.gouv.fr) et sur le site de l'Observatoire national de la politique de la ville ([www.onpv.fr](http://www.onpv.fr)).

## **CONTACT PRESSE**

Marie-Pierre Ramos  
Tél. : 01 85 58 60 53 - [secretariat-presse@cget.gouv.fr](mailto:secretariat-presse@cget.gouv.fr)  
[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

**Agence Quatrième Jour – 01 42 23 44 72**  
Antoine Billon : [abillon@quatriemejour.fr](mailto:abillon@quatriemejour.fr)  
Cindy Mouchard : [cmouchard@quatriemejour.fr](mailto:cmouchard@quatriemejour.fr)